

**II.**

**BUDGET**

DE

**LA DETTE PUBLIQUE**

POUR L'EXERCICE 1886.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1885 a été fixé, par la loi du 29 décembre 1884 ( <i>Moniteur</i> n <sup>o</sup> 564) à. . . . . fr.	102,965,309 »
Les crédits demandés pour ce service en 1886, s'élèvent à. . . . .	102,585,964 »
Soit une différence en moins de. . . . . fr.	<u>381,345 »</u>

Les motifs des changements proposés, sont indiqués ci après.

## CHAPITRE PREMIER.

## SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

3<sup>e</sup> SECTION.§ 1<sup>er</sup>. — Intérêts et amortissement.

ART. 5. — *Emprunt à 4 % 1<sup>re</sup> série de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.*

Crédit alloué pour 1885. . . . . fr.	40,602,896 20
— demandé pour 1886. . . . .	41,094,586 20
En plus pour 1886. . . . . fr.	<u>491,490 »</u>

L'augmentation provient, à concurrence de 411,990 francs, de ce que la dotation d'amortissement de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en 1885, grèvera le Budget de 1886 du montant des deux semestres qui écherront le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre, tandis qu'elle ne figure au Budget de 1885 que pour un seul semestre qui arrivera à échéance le 1<sup>er</sup> novembre. On sait que l'emprunt de 1885 a été ajouté à la 1<sup>re</sup> série de la dette 4 % et que sa dotation a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1885, conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 27 avril 1885.

Le surplus de l'augmentation, soit 79,500 francs, représente le complément d'intérêt et d'amortissement de capitaux délivrés pour prix de lignes de chemins de fer en vertu des conventions de 1875 et de 1877 et dont les charges ne frappent que partiellement le Budget de 1885 alors qu'elles pèseront

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

intégralement sur celui de 1886. Ces charges se divisent comme il suit :

Intérêts . . . . .	fr.	54,000	»
Dotation d'amortissement . . . . .		25,500	»
		<hr/>	
TOTAL. . . . .	fr.	79,500	»

Il n'est rien ajouté aux charges de la dette 4 % 1<sup>re</sup> série pour les obligations qu'il y aurait lieu d'émettre du même chef pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre 1885 au 31 octobre 1886. Il n'a pas été possible d'établir dès maintenant des prévisions à cet égard. Un crédit supplémentaire sera demandé lors du dépôt du Budget extraordinaire à raison des émissions de titres qui devront avoir lieu.

ART. 8. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr.	748,000	»
— demandé pour 1886 . . . . .			»
		<hr/>	
En moins pour 1886. . . . .	fr.	748,000	»

Les charges à inscrire de ce chef au Budget doivent être en relation avec les capitaux qu'il y aura lieu de réaliser par voie d'emprunt pour couvrir les dépenses extraordinaires de 1886. A défaut de pouvoir établir — avec quelque précision et aussi longtemps à l'avance — le Budget extraordinaire, force est d'ajourner jusqu'au jour où il sera possible de le déposer, l'indication du crédit à porter à l'article 8.

§ 2. — *Annuités diverses.*

ART. 13, 14 ET 15. — *Annuités pour le service de l'intérêt et de l'amortissement des titres de la Grande Compagnie du Luxembourg.*

	ART. 13.	ART. 14.	ART. 15.
Crédits alloués pour 1885 . fr.	599,800	» 5,192,100	» 284,825
— demandés pour 1886 .	599,815	» 5,192,875	» 285,200
		<hr/>	
En plus pour 1886. . fr.	15	» 775	» 375
		<hr/>	
Soit pour les trois articles réunis. . . . . fr.		1,165	»

Ces augmentations résultent du jeu de l'amortissement (Voir les tableaux annexés au n° 17 des documents de la Chambre, année 1875).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## ART. 16.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
<b>Litt. B. — Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1877 (art. 33, § 2, et art. 57 combinés de la convention du 1<sup>er</sup> juin 1877).</b>	—	—

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 2,834,214 56	246,453 44
— demandé pour 1886 . . . . .	2,957,441 28	123,226 72
Différences. . . . .	fr. + 123,226 72	— 123,226 72

Ainsi que le mentionne la note à l'appui des prévisions de dépense pour l'exercice 1885 (p. 104 du projet de Budget primitif), la partie de crédit qui constitue une charge extraordinaire et temporaire et qui a pour contre-valeur un produit égal au Budget des Voies et Moyens, disparaîtra en 1887 et se confondra avec les charges ordinaires du même exercice (art. 33, § 2, de la convention-loi des 1<sup>er</sup>-26 juin 1877).

ART. 17<sup>bis</sup> (de 1885). — *Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 6,000 »	
— demandé pour 1886 . . . . .	»	
En moins pour 1886. . . . .	fr. 6,000 »	

Il n'est plus inscrit de crédit pour cet objet au Budget de 1886, dans la pensée que le règlement définitif des affaires laissées en souffrance par la Société du chemin de fer de Virton pourra être terminé dans le courant de l'année 1885.

Si cependant le prix de la ligne ne pouvait être intégralement délivré pendant cette année, le crédit nécessaire pour servir l'intérêt à 4 % sur les fonds restant dans les caisses du Trésor serait demandé en temps utile, comme cela s'est fait pour le Budget de 1885.

ART. 17<sup>ter</sup> (de 1885). — *Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 300,000 »	
— demandé pour 1886 . . . . .	»	
En moins pour 1886. . . . .	fr. 300,000 »	

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

On a éliminé du Budget de la Dette publique comme de celui des Voies et Moyens, l'article relatif à l'intervention de l'État dans l'établissement de chemins de fer vicinaux.

Il a paru plus rationnel de classer les recettes et les dépenses concernant ce service dans un Budget spécial afin qu'elles ne viennent point grossir fictivement ni les revenus, ni les charges publiques proprement dites.

Pour se renseigner plus amplement à ce sujet, il suffira de recourir au *Budget spécial des chemins de fer vicinaux*.

## CHAPITRE II.

## RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — *Pensions diverses.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 9,298,000 »
— demandé pour 1886 . . . . .	9,511,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886. . . . .	fr. 15,000 »

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1886.

Les différences en plus sont les suivantes :

1 <sup>o</sup> Pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique. . . . .	fr. 10,000 »
2 <sup>o</sup> Pensions du Département des chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	25,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . .	fr. 55,000 »

La première se justifie par le nombre et l'importance des pensions accordées pendant l'année 1884, à des fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

La seconde est la conséquence de la progression normale des pensions de retraite, telle qu'elle se produit depuis plusieurs années.

Les différences en moins réunies s'élèvent à . . . . .	fr. 22,000 »
--	--------------

La réduction la plus importante, celle de 20,000 francs, opérée sur les pensions militaires, est le résultat du mouvement décroissant prévu par le Département de la Guerre et qui s'opère depuis 1873 sur le chiffre des anciennes pensions (1).

L'accroissement est donc de . . . . .	fr. 13,000 »
---------------------------------------	--------------

(1) Pour le détail des autres diminutions, voir l'annexe n° 2 à la note explicative. Cette annexe fait connaître, en outre, la division en charges ordinaires et en charges extraordinaires, du crédit de 9,511,000 francs demandé pour le service des pensions pendant l'année 1886.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 1,200,000 »
— demandé pour 1886 . . . . .	1,350,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886. . . . .	fr. 150 000 »
	<hr/>

On ne peut déterminer que d'une manière approximative la somme qui sera nécessaire au service des pensions dont il s'agit, pendant l'année 1886. L'augmentation demandée est calculée d'après une moyenne des années 1877 à 1884. Elle est compensée, à concurrence des 3/5<sup>mes</sup>, par la quote-part des communes et des provinces, qui est inscrite comme produit au Budget des Voies et Moyens.

ART. 24. — *Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 400,000 »
— demandé pour 1886 . . . . .	400,000 »
	<hr/>
Différence pour 1886. . . . .	fr. »
	<hr/>

Le Gouvernement s'est engagé, par une déclaration que M. le Ministre des Finances a faite à la Chambre des Représentants, dans la séance du 19 décembre 1884 (p. 299, col. 2, des *Annales parlementaires*) à faire examiner à nouveau la situation de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et les obligations qui pèsent sur l'État de ce chef.

En attendant le résultat de ce nouvel examen, on propose de porter au projet de Budget de l'exercice 1886, le même crédit que celui qui figure au Budget de 1885, soit 400,000 francs.

Cela ne préjuge point la solution de la question. S'il est constaté qu'une subvention de 400.000 francs est insuffisante, elle sera augmentée ultérieurement par voie d'amendement.

## CHAPITRE III.

## INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 26. — *Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 12,000 »
— demandé pour 1886 . . . . .	9,000 »
	<hr/>
En moins pour 1886. . . . .	fr. 3,000 »
	<hr/>

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution provient de ce que le Trésor sera dispensé de servir les intérêts des cautionnements dont le remboursement deviendra exigible en 1885 et en 1886, par suite du licenciement d'un certain nombre de remplaçants.

ART. 27. — *Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847.*

Crédit alloué pour 1885 . . . . .	fr. 1,380,000 »
— demandé pour 1886 . . . . .	1,400,000 »
	<hr/>
En plus pour 1886. . . . .	fr. 20,000 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée à raison de l'accroissement constant des fonds de dépôt. La charge inscrite sous cet article est contre-balancée au Budget des Voies et Moyens par un produit supérieur.

## RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 5 . . . . . fr.	491,490 »	»
— 8 . . . . .	»	748,000 »
— 13, 14 et 15 réunis . . . . .	1,165 »	»
— 17 <sup>bis</sup> de 1885 (supprimé) . . . . .	»	6,000 »
— 17 <sup>ter</sup> — — . . . . .	»	500,000 »
— 22 . . . . .	15,000 »	»
— 23 . . . . .	150,000 »	»
— 26 . . . . .	»	5,000 »
— 27 . . . . .	20,000 »	»
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. . . . . fr.	675,655 »	1,057,000 »
	<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de . . . fr.	381,345 »	
	<hr/>	

## PROJET DE LOI.

---

# LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de cent deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre francs (102,583,964 fr.) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

**LEOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*  
A. BEERNAERT.



## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.	
		SOMMES AFFECTÉES au service			
		des Intérêts.	de l'amortissement.	Total par dette.	
	<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
	<b>SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.</b>				
	<b>1<sup>re</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>				
1	Dettes à 2 1/2 p. % . . . . .	5,498,990 78	•	5,498,990 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . . . .	•	•	80,598 14	•
	<b>2<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>				
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	125,586 24	•
4	Rachat des droits de fanal . . . . .	•	•	21,164 02	•
	<b>3<sup>me</sup> SECTION.</b>				
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
	<b>§ 1<sup>er</sup>. Intérêts et amortissement.</b>				
5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés . . . . .	36,528,343 28	4,566,042 92	41,094,386 20	41,094,386 20
6	Emprunt à 4 p. % 2 <sup>e</sup> série (de 1880) .	5,588,760 •	673,595 •	6,062,355 •	6,062,355 •
7	Dettes à 3 p. % . . . . .	15,595,770 •	1,039,718 •	16,635,488 •	16,635,488 •
	<b>TOTAUX . . . . .fr.</b>	<b>63,011,864 06</b>	<b>6,279,355 92</b>	<b>69,291,219 98</b>	
8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .			•	•
	<b>A REPORTER . . . . .fr.</b>			<b>69,516,568 38</b>	•

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	69,516,568 38	
	<b>§ 2. Annuités diverses.</b>		
9	Rente au nom de la ville de Bruxelles . . . . .	500,000 »	
10	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage. . . . .	672,550 »	
11	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale . . . . .	500,000 »	
12	Seizième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .	612,000 »	
13	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . .	599,815 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie . . . . .	5,192,875 »	
15	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie . . . . .	285,200 »	85,51. 214 »
16	<i>A.</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877) . . . . . fr. 5,591,169 » <i>B.</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention). . . . . fr. 5,080,668 »	8,471,837 »	
17	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880) . . . . .	1,000,000 »	
	<b>§ 5. Autres charges.</b>		
18	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. . . . .	42,287 74	
19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif) . . . . .	490,000 »	
20	<i>A.</i> Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . 127,000 88 <i>B.</i> Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt . . . . . 7,500 »	154,500 88	
	A REPORTER. . . fr.	»	85,817,214 »

## BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE ( suite ).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . . fr.	•	85,817,214 »
	<b>CHAPITRE II.</b> RÉMUNÉRATIONS.		
21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif) . . . . .	3,200,000 »	} 14,261,000 »
22	Pensions diverses. . . . .	9,311,000 »	
25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux. . . . .	1,350,000 »	
24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite . . . . . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	400,000 »	
	<b>CHAPITRE III.</b> INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
25	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{4}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor . . . . . 1,095,750 »	1,096,750 »	} 2,505,750 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 5,000 »		
26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .	0,000 »	
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations. . . . .	1,400,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. . . . . fr.	•	102,585,964 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1885.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :  
*Le Ministre des Finances,*  
**A. BEERNAERT.**

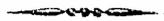


**DÉVELOPPEMENTS**

**DU**

**BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE**

**pour l'exercice 1886.**



## BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 <sup>re</sup> SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1<sup>er</sup> octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1886 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1887).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1886) . . .	"	"	"
2 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité . . . . .	"	"	"
3 <sup>me</sup> SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 <sup>er</sup> . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. % : 1 <sup>o</sup> de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 <sup>o</sup> des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1886, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 <sup>o</sup> du capital de fr. 466,173,182 22 c <sup>s</sup> provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1879); 4 <sup>o</sup> de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885 : Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1886, sur fr. 915,208,582 22 c <sup>s</sup> (*). 18,264,171 64 Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1886, sur fr. 915,208,582 22 c <sup>s</sup> (*). 18,264,171 64	56,528,543 28	"	41,094,586 20
	b.	Dotation de l'amortissement : Sem. au 1 <sup>er</sup> mai 1886, ½ p. % de fr. 915,208,582 22 c <sup>s</sup> 2,285,021 46 Sem. au 1 <sup>er</sup> nov. 1886, ½ p. % de fr. 915,208,582 22 c <sup>s</sup> 2,285,021 46	"	4,566,042 92	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 <sup>e</sup> série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1886) . . .	5,388,760	"	6,062,355 "
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres) . . . . .	"	675,595 "	
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 5 p. %, provenant : 1 <sup>o</sup> de l'emprunt de 506,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour ( <i>Moniteur</i> , n° 120); 2 <sup>o</sup> d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 <sup>o</sup> d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour ( <i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1886) . . . . .	15,595,770	"	16,635,488 "
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c <sup>s</sup> p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres) . . . . .	"	1,039,718 "	
TOTAUX. . . . .			65,011,864 06	6,270,355 92	69,291,219 98
8	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. ( <i>Pour mémoire.</i> ) . . . . .			

A REPORTER, . . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES du L'EXERCICE 1885.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
5,498,990 78	5,498,990 78	°	°	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,598 14	80,598 14	°	°	80,598 14	80,598 14	
125,586 24	125,536 24	°	°	105,820 10	105,820 10	
21,164 02	21,164 02	°	°	21,164 02	21,164 02	
41,094,586 20	40,602,896 20	491,490	°	40,242,601 95	52,805,905 95	
6,062,555 °	6,062,555 °	°	°	6,062,555 °	6,062,555 °	
16,655,488 °	16,655,488 °	°	°	16,655,488 °	16,502,488 °	
°	748,000 °	°	748,000 °	°	4,241,750 55	
69,516,568 38	69,772,878 58	491,490 °	748,000 °	68,047,017 97	65,317,050 52	

SEMESTRES AU :		CAPITAUX.	
1 <sup>er</sup> mai 1886.	1 <sup>er</sup> nov. 1886.	1 <sup>er</sup> mai 1886.	1 <sup>er</sup> nov. 1886.
51,000,000 °	51,000,000 °	51,000,000 °	51,000,000 °
59,550,000 °	59,550,000 °	59,550,000 °	59,550,000 °
6,727,000 °	6,727,000 °	6,727,000 °	6,727,000 °
171,957,400 °	171,957,400 °	171,957,400 °	171,957,400 °
466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22	466,178,182 22
164,796,000 °	164,796,000 °	164,796,000 °	164,796,000 °
		913,208,582 22	913,208,582 22

(\*) Emprunt de 1871.  
Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes.  
Idem, de Pepinster à Spa.  
Payement de lignes de chemins de fer livrées à l'Etat, et avances sur lignes en construction.  
Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. o/o. (Loi du 25 juillet 1875.)  
Emprunt de 1885.

Totaux 401000 . . . FR.

## BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . . fr.
		<b>§ 2. Annuités diverses.</b>
9	▪	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 <sup>er</sup> juillet 1886 et au 1 <sup>er</sup> janvier 1887) . . . .
10	▪	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 . . . . .
11	▪	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal . . . . .
12	▪	Seizième annuité (calculée à 4½ p. %, sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant . . . . .
13	▪	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant) . . . . .
14	▪	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie. . . . .
15	▪	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie. . . . .
16	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 <sup>er</sup> janvier 1877. (Art. 55, § 1 <sup>er</sup> , de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877.) . . . . . 5,591,169 °
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 37 combinés de la même convention) . . . . . 3,080,668 °
17	▪	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 <sup>er</sup> avril et au 1 <sup>er</sup> octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.) . . . . .
»	▪	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (Pour mémoire) . . . . .
»	▪	Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux. (Pour mémoire) . . . . .
		<b>§ 3. Autres charges.</b>
18	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c <sup>e</sup> accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1885 au 12 avril 1886) . . . . .
19	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a). . . . .
20	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) . . . . . 127,000 88
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . . . 7,500 °
		<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
69,516,568 58	69,772,878 58	491,490 »	748,000 »	68,647,017 07	65,517,050 52	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,330 »	672,330 »	»	»	672,330 »	672,330 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
599,815 »	599,800 »	15 »	»	599,750 »	599,800 »	
5,192,875 »	5,192,100 »	775 »	»	5,192,525 »	5,192,925 »	
285,200 »	284,825 »	375 »	»	285,025 »	285,200 »	
8,471,857 »	8,471,857 »	»	»	8,471,857 »	8,471,857 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	6,000 »	»	6,000 »	20,000 »	523,298 92	
»	500,000 »	»	500,000 »	»	»	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
490,000 »	490,000 »	»	»	490,000 »	( <sup>1</sup> ) 486,023 28	(a) Annexe n° 1. ( <sup>1</sup> ) Y compris une somme de fr. 7,633-78 reportée de l'exercice 1882 (art. 18).
154,500 88	134,500 88	»	»	158,500 »	84,263 64	
85,817,214 »	86,578,580 »	492,655 »	1,054,000 »	84,971,272 71	82,087,016 10	
DIMINUTION . . fr.		561,345 »				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>RÉMUNÉRATIONS.</b>		
21	"	Rémunération en matière de milice. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .
<i>Pensions diverses :</i>		
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 . . . . . 1,152 "
	b.	— civiles . . . . . 6,685 "
	c.	— de l'ordre de Léopold . . . . . 31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires . . . . . 24,000 "
	e.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . . "
	f.	Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . . 163 "
	g.	Pensions de la Cour des Comptes. . . . . 16,000 "
	h.	— du Département de la Justice . . . . . 731,000 "
22	i.	— — — (ecclésiastiques) . . . . . 456,000 "
	j.	— — des Affaires Étrangères. . . . . 80,000 "
	k.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . . 525,000 "
	l.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . . 300,000 "
	m.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . . 825,000 "
	n.	— — de la Guerre (militaires) . . . . . 4,160,000 "
	o.	— — — (civiles) . . . . . 110,000 "
	p.	— — des Finances. . . . . 2,025,000 "
	q.	Arriérés de pensions de toute nature . . . . . 20,000 "
25	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8). . . . .
24	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances) . . . . .
<b>TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.</b>		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.</b>		
25	a	Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ p. o/o des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc . . . . . 1,095,750 "
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 "
20	"	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale. . . . .
27	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 . . . . .
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
<b>TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.</b>		

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,200,000 »	5,200,000	»	»	5,200,000 »	5,008,860 »	
<sup>a)</sup> 9,311,000 »	9,298,000 »	13,000 »	»	9,161,000 »	9,001,688 48	a) Annexes nos 2 à 4.
1,550,000 »	1,200,000 »	150,000 »	»	»	»	
400,000 »	400,000 »	»	»	600,000 »	600,000 »	
14,261,000 »	14,098,000 »	163,000 »	»	12,961,000 »	12,610,548 48	

1,096,750 »	1,096,750 »	»	»	1,253,000 »	1,251,457 62
0,000 »	12,000 »	»	3,000 »	20,000 »	20,363 36
1,400,000 »	1,380,000 »	20,000 »	»	1,200,000 »	1,497,418 58
2,505,750 »	2,488,750 »	20,000 »	3,000 »	2,473,000 »	2,769,239 56
AUGMENTATION. .fr.		17,000 »			

## BUDGET DE L'EXERCICE 1886

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite . . . . .
II	Rémunérations . . . . .
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations . . . . .
<b>TOTAUX.</b> . . . . . fr.	
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles.	budget.
17	1884. Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % (de 1885) . . . . .

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1883.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
85,817,214 »	86,578,550 »	»	561,545 »	84,071,272 71	82,087,010 10	
14,261,000 »	14,098,000 »	163,000 »	»	12,961,000 »	12,610,548 48	
2,505,750 »	2,488,750 »	17,000 »	»	2,475,000 »	2,769,250 56	
102,585,964 »	102,965,309 »	180,000 »	561,545 »	100,405,272 71	97,466,804 14	
	DIMINUTION . . . fr.		381,545 »			
				( <sup>1</sup> ) 100,000 »	( <sup>2</sup> ) »	( <sup>1</sup> ) Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1885 et 1886. ( <sup>2</sup> ) Une somme de fr. 351,020 47 c <sup>2</sup> a été dépensée pour le même objet à charge de l'exercice 1883; elle a été imputée sur l'article 8 du Budget de cet exercice.
				Totaux . . . . fr.	100,505,272 71	97,466,804 14

14

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE  
POUR L'EXERCICE 1886.

---

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1878 à 1885.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1885 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1886.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1884, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1885.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1884.

---

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851  
et de lois subséquentes, pendant les années 1878 à 1883.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.	1883.
la Flandre occidentale . . . . .	( <sup>1</sup> )					
l'Entre-Sambre-et-Meuse . . . . .	150,228 59	176,642 27	150,213 91	152,027 79	127,751 44	128,569 50
Lierre à Turnhout . . . . .	57,709 68	56,521 51	53,794 07	42,597 79	12,075 28	( <sup>2</sup> )
CHÉMIN DE FER DE } Tongres à Bilsen . . . . .	( <sup>3</sup> )					
— à Ans . . . . .	2,960 "	( <sup>1</sup> )	( <sup>1</sup> )	9,915 26	7,653 78	( <sup>1</sup> )
Virton . . . . .	204,614 59	204,614 59	204,614 59	60,759 97	( <sup>3</sup> )	( <sup>3</sup> )
Maeseyck . . . . .	144,950 29	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai . . . . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX . . . . .fr.	720,462 75	727,777 97	718,622 57	595,278 81	497,480 50	478,569 50

(<sup>1</sup>) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(<sup>2</sup>) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1882 inclusivement, 7 p. 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 208,029 80 c<sup>e</sup> à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(<sup>3</sup>) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au payement de la garantie.

## PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES	
	VOTÉS POUR 1885.	DEMANDÉS POUR 1886.	en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850. . . . .	1,440 (*)	1,152 (*)	"	288
— civiles . . . . .	8,148 (*)	6,685 (*)	"	1,463
— de l'ordre de Léopold . . . . .	51,000	51,000	"	"
— de la marine (militaires) . . . . .	24,000	24,000	"	249
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	249 (*)	"	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . . . .	165 (*)	165 (*)	"	"
Pensions de la Cour des Comptes . . . . .	16,000	16,000	"	"
— du Département de la Justice. . . . .	751,000	751,000	"	"
— — — (ecclésiastiques) . . . . .	456,000	456,000	"	"
— — des Affaires Étrangères . . . . .	80,000	80,000	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	515,000	525,000	10,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics . . . . .	500,000	500,000	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	800,000	825,000	25,000	"
— — de la Guerre (militaires) . . . . .	4,180,000	4,160,000	"	20,000
— — — (civiles) . . . . .	110,000	110,000	"	"
— — des Finances. . . . .	2,025,000	2,025,000	"	"
Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	20,000	20,000	"	"
<b>TOTAUX . . . . fr.</b>	<b>9,298,000</b>	<b>9,511,000</b>	<b>55,000</b>	<b>22,000</b>
			DIFFÉRENCE EN PLUS. 15,000	

(\*) Charge extraordinaire et temporaire.

( 79 )

( Dette publique. )

## ANNEXE N° 3.

## PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 1885. (1)

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PENSIONS.			Observations.		
	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1884.	MOUVEMENT pendant l'année 1884.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1884.	MOUVEMENT pendant l'année 1884.		SITUATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1885.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.			Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1850. . .	5	°	1	4	1,440	°	288	1,152	(2) Y compris 4 pensions de fonctionnaires et employés de l'ancienne Caisse de retraite, ensemble de 4,337 francs.
Civiques . . . . .	24	°	4	20	8,006	°	1,295	6,711	
Ordre de Léopold . . . . .	228	3	19	212	22,800	300	1,900	21,200	
Marine (militaires de la) . . . . .	19	°	1	18	23,260	°	1,148	22,112	
Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas . . . . .	1	°	1	°	249	°	249	°	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	2	°	°	2	163	°	°	163	
Cour des Comptes . . . . .	4	°	1	3	10,363	°	5,000	5,363	
Département de la Justice. . . . .	289	20	27	282	725,481	59,295	68,405	716,575	
— — (ecclésiastiques). . . . .	463	55	57	461	473,988	54,635	60,745	467,878	
— des Affaires Étrangères . . . . .	32	°	5	27	50,422	°	2,562	47,860	
— de l'Intérieur. . . . .	214	32	31	215	353,012	72,540	40,005	385,547	
— de l'Instruction publique. . . . .	195	17	15	197	401,924	42,554	55,174	411,504	
— des Travaux publics. . . . .	752	94	65	781	719,172	128,745	63,299	784,618	
— de la Guerre (militaires) . . . . .	3,241	147	262	3,126	4,097,569	228,602	369,826	3,956,345	
— — (civiles) . . . . .	51	5	4	52	106,753	12,356	7,755	111,554	
— des Finances. . . . .	1,908	152	159	(2) 1,901	2,012,598	200,114	170,243	2,042,469 (2)	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite. . . . .	100	1	12	89	59,216	360	8,541	51,035	
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7,528</b>	<b>526</b>	<b>664</b>	<b>7,300</b>	<b>9,060,416</b>	<b>799,501</b>	<b>834,433</b>	<b>9,051,484</b>	
		Diminution :				Diminution :			
		138 pensions.				34,952 francs.			

(1) La situation des pensions ressortissant aux divers départements, tels qu'ils sont actuellement composés, ne pourra être donnée qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1886.

ANNEXE N° 4.  

---

## LISTE NOMINATIVE

*des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1884.*  
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

---

*Art. 4 de la loi du 17 février 1849.* — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

*Art. 9 de la loi du 11 mars 1880.* — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	<b>Ministère de la Justice.</b> (Magistrats, fonctionnaires et employés.)				14	de Biscop, P., surveillant de 2 <sup>e</sup> classe à la maison de sûreté de Gand (art. 5, 6, 9, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	54	847	164
1	Michaut, J.-F.-É., commis au parquet de la Cour d'appel de Liège (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	54	370	13	15	Schupert, J.-Ph., messenger à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	68	1,153	Id.
2	Corijn, F.-D.-M.-J., juge de paix du canton de Nederbrakel (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	3,220	300	16	Drugman, E.-F.-J.-M., vice-président au tribunal de 1 <sup>re</sup> instance à Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	61	4,224	200
3	Pardon, C.-T.-É., conseiller à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	76	11,250	351	17	Haneca, P.-J., surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la maison de sûreté de Liège (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	1,055	Id.
4	Farinaux, J.-F.-A.-D., surveillant de 2 <sup>e</sup> classe à la maison cellulaire à Hasselt (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	55	588	55	18	Holvoet, W.-H.-H., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	72	7,500	270
5	Pauporté, J., greffier de la justice de paix du canton de Beaumont (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	821	Id.	19	Corvillain, Fr.-V., concierge au palais de Justice de Bruxelles (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1, § 5 de la loi de 1867).	67	657	286
6	Tytgadt, J.-B., juge de paix du canton de Zelc (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,600	88	20	Mercier, Ph.-J., surveillant de 2 <sup>e</sup> classe à la maison spéciale de réforme à Saint-Hubert (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1867).	65	871	306
7	De Vissehère, C.-J., directeur de la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	4,650	Id.					
8	De Rongé, P.-J., conseiller à la Cour de cassation (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 14 de la loi de 1867).	67	11,250	159					
9	De Glymes, L.-J. (comte), chef de division au Ministère de la Justice (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	2,584	Id.					
10	Meurant, X.-L., directeur de la maison d'arrêt de Neuschâteau (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	2,000	159	1	Fraselle, H.-J., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Bastogne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	1,505	13
11	Lefebvre, E., surveillant de 1 <sup>re</sup> classe à la maison de sûreté de Liège (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	55	715	Id.	2	Ciamberlani, Al.-A.-N.-D.-C., vicaire à Burghl (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	700	300
12	Hofman, F., greffier de la Justice de paix du canton d'Avelghem, (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	68	1,191	164	3	Van Petegem, Fr., desservant à Cluysen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.
15	Devos, P.-F., greffier de la Justice de paix du canton d'Iseghem (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1867).	70	763	Id.	4	Van Achter, Fr., desservant à Doornzeledries (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.
					5	Janmart, N.-J., desservant à Melin (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	Id.
						<b>Total . . .</b>		<b>59,295</b>	
	<b>Ministère de la Justice.</b> (Pensions ecclésiastiques).								

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
6	Poels, P., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Lubbeek (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,600	300	24	Denis, I.-J., curé de 2 <sup>m</sup> e classe à Hozémont (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	730	55
7	Dujardin, A.-H., desservant à Tournai (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	696	311	25	Aigret, N.-J., chanoine titulaire à Namur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	65	2,400	Id.
8	Hellyn, Ed., desservant à Bulscamp (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	596	Id.	26	Thans, P., desservant à Gellick (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
9	Roels, P.-Fr., desservant à Genevobosch (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	79	1,200	Id.	27	Hubrecht, A.-B., desservant à Nieuwmunster (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,180	88
10	Spits, J.-J., desservant à Melen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	76	1,200	Id.	28	Maes, P., desservant à Wielsbeke (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,200	1
11	Caris, A.-C., desservant à Ixelles (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	29	Ballings, L., desservant à Vliermael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	
12	Courtois, F.-S., desservant à Honnay (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.	30	Soetens, V.-J., desservant à Overboulere (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	866	109
13	Tosquinet, A.-J.-J., desservant à Vellereux (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	31	Dejean, S., desservant à Farcennes (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	72	1,135	Id.
14	Damman, A., chapelain à Worfelt (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	69	596	551	32	Rosseels, H.-J., desservant à Wilryck (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	616	133
15	Pectoor, Gisbert-François, desservant à Oostcamp (art. 20, 21, 23 et 40 de la loi de 1844).	72	1,120	Id.	33	Debarquin, V E., desservant à Bioux (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	802	159
16	Ninane, T.-J., desservant à Mohiville (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	34	Collin, J.-J.-A., desservant à Hargimont (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	638	164
17	Neut, J.-X., curé de 1 <sup>re</sup> classe à Arloye (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	2,047	Id.	35	Nepper, N., desservant à Vaux-lez-Rosières (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	46	555	Id.
18	Dufrane, A.-J., desservant à Estinnes au Val (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	55	36	Henckens, C., desservant à Zellick (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	55	544	133
19	Gillet, J.-Th., desservant à Regné (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	37	Grandgaignage, P.-J., desservant à Mehagne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	86	1,200	Id.
20	Bourdon, J.-Ph.-J., desservant à Erpion (art. 23, 24, et 40 de la loi de 1844).	66	845	Id.	38	Haccour, J.-F., desservant à Dionle-Val (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
21	Hurdebise, G.-J., desservant à Remicourt (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	614	Id.	39	Lambert, J.-J., desservant à Yves (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	78	1,200	Id.
22	Bouille, J.-G., desservant à Mazy (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	40	Pêtre, I., desservant à Macon (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,195	Id.
23	Vergult, S.-Fr., desservant à Aspelare (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	41	Dassonville, F.-C., desservant à Ploegsteert (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,180	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
42	Vanden Berghe, J.-L.-A., desservant à Vinchem (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	130	2	Schochaert, J.-B., ex-souffleur d'orgue au Conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	64	301	83
43	Eicher, P., curé de 2 <sup>e</sup> classe à Messancy (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	1,148	164	5	Melseus, H.-F.-L., professeur émérite à l'école de médecine vétérinaire et examinateur permanent à l'École Militaire (les §§ 1 <sup>er</sup> et 3 de l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1879).	70	13,335	88
44	Barbier, A.-V.-A., vicaire à Namur (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	53	327	191					
45	Vanoverschelde, C.-L., vicaire à Schuyffers-Capelle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	700	Id.	4	Daenen, L., ex-pontonier au service de la Meuse (art. 1 <sup>er</sup> , 6 et 8 de la loi de 1844).	70	542	93
46	Soiron, F.-L.-H., desservant à Ryckel (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	57	622	255	5	Jochams, F.-Th., administrateur, inspecteur général honoraire des Mines (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	71	5,000	90
47	Ronardy, J.-J., desservant à Sippenaeken (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	635	270	6	Warzée, A.-J.-A., chef de division honoraire à l'Administration des Mines (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	69	4,069	102
48	Gadisseux, C.-J., desservant à Ollemont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	295	7	Wadeleux, Ph.-J.-A., ancien membre de la députation permanente du conseil provincial du Limbourg (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	76	712	Id.
49	Willock, G.-J., vicaire à Willebroeck (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	53	392	200					
50	Dupont, M.-J., desservant à Vaux-sous-Chèvremont (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	255	8	Sarto, J.-L., ancien éclusier à Vilvorde (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	78	755	116
51	Moreels, A., desservant à Oostacker (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	9	Jacquemin, B.-J., ancien sous-conservateur des ponts et chaussées (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	73	1,147	114
52	Toye, F.-F., vicaire à Wareghem (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	44	324	286	10	Lejeune, H.-H., conducteur principal honoraire des ponts et chaussées (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	70	2,555	110
53	Vanderkleen, A.-J., desservant à Hoves (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	11	Labye, M.-J.-Cl., ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	66	4,262	Id.
54	Frappez, J.-B., desservant à Obaix (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	12	De Creeft, L.-C., conducteur principal de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	70	2,877	132
55	Leysen, J.-F., vicaire à Esschen (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	55	398	306	13	Duvivier, E.-A., commis de 1 <sup>re</sup> classe aux ponts et chaussées (art. 5 et 8 de la loi de 1844)	61	1,224	146
	TOTAL . . . . .		54,635		14	Le Catte, J.-A., vérificateur des poids et mesures (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	74	2,068	150
	<b>Ministère de l'Intérieur.</b> (Fonctionnaires et employés.)				15	Miroir, F., conducteur de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	1,571	179
1	Beaufaux, P.-C., ancien professeur à l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers (art. 5, 6 et 8 de la loi de 1844).	54	1,075	7	16	Waroux, L.-J., chef de bureau à l'administration provinciale de Liège (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	65	2,200	181

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monsieur.
17	De Kelder, H., ancien boute-feu à la Chambre des Représentants (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	59	520	182	52	Tiberghien, G., ancien membre de la Députation permanente du conseil provincial du Brabant (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	67	702	539
18	Hetten de Montalembert, T. A. R. R., ancien conducteur de 1 <sup>re</sup> classe des ponts et chaussées (art. 1 <sup>er</sup> et 8 de la loi de 1844).	66	1,978	214					
						TOTAL. . .		72,540	
19	Hanciau, Th.-Ch.-P., épouse Van den Borren, répétiteur au Conservatoire royal de musique à Bruxelles (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	585	221					
						<b>Ministère de l'Instruction publique.</b>			
						(Fonctionnaires, professeurs et employés.)			
20	Lechien, A.-C., chef de division à l'administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,774	258	1	Berrewaerts, L.-G., ancien professeur à l'athénée royal de Louvain.	55	47	
21	Leclerc, J.-M.-J., ancien inspecteur général de l'agriculture et des chemins de fer vicinaux.	58	4,619	258	2	Dehan, A.-J., ancien professeur à l'athénée royal de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	59	422	93
22	Libert, L.-J.-A., membre de la députation permanente du conseil provincial de Liège (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	76	1,589	258	3	Vanhulle, H.-J., ancien jardinier en chef du Jardin botanique et professeur à l'École normale de l'État à Gand.	57	1,495	101
23	Coen, J.-A., ancien palefrenier du haras de l'État (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	63	646	271	5	Van Gansen, C.-L., ancien inspecteur principal de l'enseignement primaire à Hasselt (lois des 21 juillet 1844 et 30 juillet 1879).	58	552	100
24	Martain, F., gardien du monument de Waterloo (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	82	660	270	5	Hoton, L.-A., ancien maître de dessin à l'école moyenne de l'État à Ath (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	62	265	110
25	Thiéry, A.-J.-G., chef de bureau à l'administration provinciale du Hainaut (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,857	287	6	Loise, F.-J., ancien professeur à l'athénée royal de Mons (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	59	5,603	109
26	Gaelhand, E.-M., membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	72	1,841	285	7	Heremans, J.-F.-J., professeur ordinaire à l'Université de Gand (art. 2, § 5 de la loi du 30 juillet 1879).	54	7,000	74
27	Vandamme C.-L., ancien gouverneur de la province du Luxembourg (lois des 21 juillet 1844 et 17 février 1849).	78	5,000	285	8	Jaeger, T.-C.-F., ancien régent à l'école moyenne de l'État à Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	67	1,995	107
28	Corthals, F.-A., ancien garde-canal à Gheel (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	45	585	285	9	Braby, J.-J.-E., ancien professeur à l'athénée royal d'Anvers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	61	2,989	107
29	Peteau, (H.-A.-H.), premier commis en disponibilité au Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux Publics (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	1,680	516	10	Nihoul, A., ancien régent à l'école moyenne de l'État à Furnes (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 16 mai 1876).	54	1,456	126
30	Vandevelde, F.-F.-M., ancien surveillant au Jardin botanique de l'État (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	67	524	526					
31	Vander Gracht de Rommerswael, G.-F.-A., chef de bureau à l'administration provinciale d'Anvers (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	2,880	519					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	Sydow, Ignace, ancien professeur à l'athénée royal de Verviers (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	65	88	158	7	Lemoine, H.-J., facteur rural en disponibilité (art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844).	52	175	319
12	Chandelon, J.-T.-P., professeur émérite à l'Université de Liège (loi du 30 juillet 1879).	70	9,500	245	8	Zabeau, H.-N., facteur rural en disponibilité (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	60	600	Id.
13	Van der Stock, J.-A.-E., ancien professeur à l'athénée de Hasselt (lois des 21 juillet 1844, 1 <sup>er</sup> juin 1850, 26 avril 1865 et 10 mai 1876).	65	2,275	240	9	Braekman, A., facteur rural en disponibilité (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	59	595	Id.
14	Delannoy, H.-P.-J., ancien maître de musique à l'école moyenne de l'Etat à Saint Ghislain (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	69	140	257	10	Manceau, C.-D., chef facteur de station (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	59	1,277	Id.
15	Jombart, L.-E., ancien portier, concierge à l'école moyenne de l'Etat à Nieuport (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 1 <sup>er</sup> juin 1850 et 26 avril 1865).	70	150	274	11	Casaer, L.-E., chef-garde au chemin de fer (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	57	1,197	Id.
16	Catalan, E.-Ch., professeur émérite à l'Université de Liège (art. 2, § 2, de la loi du 30 juillet 1879).	70	7,666	297	12	Ruyters, J.-G.-H., contrôleur payeur en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , de la loi de 1844).	55	1,606	Id.
17	Deville, P.-F.-V., ancien professeur à l'école normale primaire et à la section normale moyenne de l'Etat à Nivelles (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 10 mai 1866 et 31 mars 1884).	65	3,155	525	13	Rigaux, J., facteur rural en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	54	401	Id.
	TOTAL . . . . .		42,554		14	Magnus, A.-J.-C., pilote en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	53	1,411	Id.
	<b>Ministère des Travaux publics.</b> (Fonctionnaires et employés).				15	Thiry, H.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	44	646	Id.
1	De Lil, V., facteur de station (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	42	487	319	16	Daes, G.-J., pilote en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	44	826	Id.
2	Prouveur, V.-J., chef de convoi en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,615	Id.	17	Duparque, J.-J., facteur rural en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	42	311	Id.
3	Tondelier, P.-H., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> et 13 de la loi de 1844).	71	3,455	Id.	18	Pirmez, J.-J., chef de convoi en disponibilité (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	45	1,255	Id.
4	Vandenplas, J.-B., agrégé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> et 13 de la loi de 1844).	72	1,200	Id.	19	Collette, J.-A., percepteur des postes en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> et 59 de la loi de 1844).	63	3,500	"
5	Defrere, P.-J.-M., percepteur en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	54	2,038	Id.	20	Douret, H.-J., percepteur chef de station (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	71	3,500	"
6	Paté, F., facteur des postes en disponibilité (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	58	700	Id.	21	Lefils, L.-J., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1 <sup>er</sup> , 15 et 59 de la loi de 1844).	65	3,500	"
					22	Demanet, C.-E., directeur au chemin de fer en disponibilité (art. 3 et 8, § 1 de la loi de 1844).	57	4,267	357
					23	Wellens, P., machiniste au chemin de fer (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	64	1,333	Id.
					24	Lagneau, L.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	56	494	Id.
					25	Mathy, F.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 3 et 9 de la loi de 1844).	55	684	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
26	Jassogne, C.-J., facteur rural en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	71	655	557	46	Gofflot, G.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	34	188	55
27	Lamotte, P., chef facteur des postes en disponibilité (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,511	Id.	47	Raikem, L.-H., ancien premier commis au télégraphe (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	38	525	Id.
28	Ponsaint, J.-H., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	54	650	Id.	48	Gobert, L.-A.-E., inspecteur général à l'administration des chemins de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	71	5,000	Id.
29	Delforge, A.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	250	Id.	49	Walteri, J.-B., commis-chef en disponibilité à l'administration centrale (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	69	2,491	Id.
50	Maroué, F.-J., surveillant au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	70	1,520	55	50	Sauvignier, J.-P., inspecteur général à l'administration des chemins de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	5,000	Id.
51	Piret, F.-J., chef d'atelier belge (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	75	2,000	Id.	51	Van Belleghem, A., chauffeur de paquebot (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	555	Id.
52	Voet A.-A., chef garde en disponibilité (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	1,481	Id.	52	Loisel, P.-F.-A., chef de bureau en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	64	1,311	121
53	Paris, C., chef garde en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	670	Id.	53	Redon, P.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	560	Id.
54	Dethier, G.-J., facteur de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	70	1,008	Id.	54	Vaesen, R., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	585	Id.
55	Pissens, A.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	5,166	Id.	55	Deselliers, E.-F.-L., commis au chemin de fer en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	54	1,555	Id.
56	Vanden Busche, C.-F.-L., chef de bureau au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	68	3,555	Id.	56	Wittesacle, F., chauffeur de paquebot en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	51	217	Id.
57	Defays, E.-J.-P., chef de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	67	1,817	Id.	57	Vanden Gossche, J.-A.-R.-E., chef de dépôt au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	68	2,507	Id.
58	Iserbijt, C.-A.-M., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	1,409	Id.	58	Marchant, A.-G.-J., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	511	Id.
59	Rigouts, P.-J., commis au chemin de fer (art. 1, 8, § 1 et 15 de la loi de 1844).	66	2,067	Id.	59	Gobrecht, L.-J., contre-maitre chauffeur (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	56	703	Id.
40	Pivard, J.-J., chef de station (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	64	877	Id.	60	Minsart, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	47	410	Id.
41	Vanwindekens, H.-D., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1, de la loi de 1844).	65	842	Id.	61	Delobel, G.-E., pilote (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	45	565	Id.
42	Springman, E., facteur des postes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	856	Id.	62	Jamme, H.-J., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	205	Id.
43	Waldaek, E., percepteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	57	1,648	Id.	63	De Laet, H.-M.-G., chef de station (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	66	2,925	Id.
44	Collignon, N.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	55	602	Id.					
45	Cosme, A. J., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	47	414	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Montieur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Montieur.
64	Abas, N.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 de la loi de 1844).	65	4,258	55	82	Felsenhart, P.-F.-E., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	67	1,852	249
65	Piette, T.-E., facteur de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	58	240	181	83	Volbracht, H., commis des postes (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> et 13 de la loi de 1844).	65	2,066	Id.
66	Arissée, C.-Th.-A, chef-garde (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	57	1,455	Id.	84	Lepersonne, G.-F., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8 § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	64	542	Id.
67	Vroenen, J.-P., commis de 1 <sup>re</sup> classe en congé (art. 5 et 8, § 1 de la loi de 1844).	42	670	Id.	85	Leloup, L.-A., facteur des postes (art. 5 et 8, § 2 de la loi de 1844).	59	755	Id.
68	Bomans, P.-H., facteur rural (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	645	Id.	86	Richard, F.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	522	Id.
69	Philippet, E., chef-garde (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	1,548	Id.	87	Dewael, J.-A., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	599	Id.
70	Muls, H.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	605	Id.	88	Salpétier, P.-J., facteur des postes en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	419	515
71	Guillaume, G., officier de police en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	40	547	Id.	89	Tournay, F.-J.-D., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	67	2,355	Id.
72	Meeusen, A., pilote (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	700	Id.	90	Devos, A.-L., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	65	2,062	Id.
73	Jenart, C., chef de station en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	60	1,607	Id.	91	Léonard, F.-X., facteur rural en disponibilité (art. 5, 8, 13 et 59 de la loi de 1844).	62	661	Id.
74	Clerens, J.-B., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	52	417	Id.	92	Quoulin, J.-B., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	60	1,749	Id.
75	Vandendriessche, P.-J., premier commis en congé (art. 5 et 8 § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	57	551	Id.	93	Schol, G., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	567	Id.
76	Leysens, J.-B., chef-garde en disponibilité (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	47	1,286	Id.	94	Béghin, J.-B.-J., facteur rural en disponibilité (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	516	Id.
77	Gillis, J.-T., ingénieur principal à l'administration des chemins de fer (art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	67	4,341	Id.					
78	Burgraeve, J.-H., maître au service des paquebots en disponibilité (art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	62	695	Id.					
79	Doignon, C.-F.-H., chef de bureau des postes en disponibilité pour motif de santé (art. 5 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	64	2,890	249					
80	Pelegrie, L.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	65	1,816	Id.					
81	Claeskens, F., facteur rural en disponibilité pour motif de santé (art. 1 et 8, § 1 <sup>er</sup> de la loi de 1844).	47	570	Id.	1	Henne, A, sous-directeur à l'administration centrale du Ministère de la Guerre (art. 1 et 13 de la loi de 1844).	72	5,000	94
						TOTAL. . . fr.		128,745	
						<b>Ministère de la Guerre.</b> (Pensions civiles.)			



Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
40	Thiry, A., premier sergent (art. 21).	57 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	780	145	65	Misman, J.-F., soldat (art. 21).	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	587	145
41	Desaever, A.-E., soldat (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	442	Id.	66	Defossé, A.-F.-J.-P., soldat (art. 21).	40	551	Id.
42	Vorcauteren, P.-J., sergent (art. 21).	46 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	681	Id.	67	Putman, F., major (art. 20).	58	3,190	143
45	Decubber, L., premier sergent (art. 21).	58	792	Id.	68	Coveliers, L.-M., officier d'admini- stration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 20).	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2,970	Id.
44	Debaccke, G., maître artificier (art. 21).	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	897	Id.	69	Egger, J.-B., capitaine (art. 21).	55	2,700	Id.
45	Rieberghe, J., caporal (art. 21).	60	475	Id.	70	Faucheur, J., lieutenant (art. 21).	56 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	850	Id.
46	Schéere, P.-L., maréchal des logis (art. 21).	60 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	950	Id.	71	Derouwaux, D., lieutenant (art. 21).	58	978	Id.
47	Remy, F.-J., maréchal des logis (art. 21).	56	927	Id.	72	Brasseur, F., capitaine . . . . .	»	2,450	»
48	Ravignia, P.-F., maréchal des logis (art. 21).	59	792	Id.	75	Van Autreve, J.-B., soldat réformé (art. 20).	55	462	220
49	Cammaert, P., maréchal des logis (art. 21).	58	792	Id.	74	Tack, B., commis aux écritures (art. 21).	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	905	Id.
50	Leleux, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	58	752	Id.	75	Hautekeete, J.-M., portier (art. 21).	56	776	Id.
51	Raimond, H.-J., maréchal des logis (art. 21).	55	752	Id.	76	Wathy, J.-L., premier sergent- clairon (art. 21).	52	760	Id.
52	Hoffmann, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	54	745	Id.	77	Vigny, N., maître cordonnier (art. 21).	65	792	Id.
55	Astaes, F.-L.-L., maréchal des logis (art. 21).	51	725	Id.	78	Dequesne, A., premier sergent (art. 21).	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	757	Id.
54	Mahieu, L., maréchal des logis (art. 21).	51 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	725	Id.	79	Sanders, Z.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	644	Id.
55	Dewasch, P.-F., maréchal des logis (art. 21).	48	683	Id.	80	Roland, C.-J., maître tailleur (art. 21).	61 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	717	Id.
56	Ansiaux, D.-J., maréchal des logis (art. 21).	56	673	Id.	81	Bayart, F.-F.-J., soldat (art. 21).	46	406	Id.
57	Wathar, P., brigadier (art. 21).	54	683	Id.	82	Pulinx, J.-F., maître tailleur (art. 21).	41	661	Id.
58	Gérard, F.-C., soldat (art. 21).	60	660	Id.	85	Gerard, L., brigadier (art. 21).	52	547	Id.
59	Miroir, J.-B.-J., soldat (art. 21).	57	653	Id.	84	Soete, H.-J., trompette (art. 21).	56	449	Id.
60	Ghysdael, P.-J., soldat (art. 21).	61	650	Id.	85	Fillée, L., maréchal des logis (art. 21).	55	748	Id.
61	Willème, F., soldat (art. 21).	55 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	647	Id.	86	Wieme, C.-L., brigadier (art. 21).	54	461	Id.
62	Douilliez, V.-J., soldat (art. 21).	54	634	Id.	87	Stragier, L.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	950	Id.
63	Jadoul, L.-P., soldat (art. 21).	50	601	Id.	88	Martin, F.-G., officier d'adminis- tration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 2, § 1 <sup>o</sup> ).	51	1,801	219
64	Delis, A.-A., soldat (art. 21).	56	591	Id.	89	Vandenberghé, T.-A., lieutenant (art. 20).	43	2,040	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
90	D'hondt, J.-C.-F.-X., major (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,610	219	114	Valette, C.-J., conducteur d'artillerie de 2 <sup>e</sup> classe (art. 21).	45	665	520
91	Petitjean, A.-P.-J., capitaine (art. 21).	51	2,295	Id.	115	Panneels, P.-J., maître sellier (art. 21).	65	693	Id.
92	Courtin, J.-N.-E., capitaine (art. 21).	48	2,228	Id.	116	Bernard, A.-R., sergent (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	660	Id.
95	Kessels, F.-H., capitaine (art. 21).	55	2,565	Id.	117	Cortembos, W.-E.-Z., maréchal des logis (art. 21).	56	955	Id.
94	Daudenart, L.-G.-G., général-major (art. 1).	65	5,900	Id.	118	Camberlin, J.-B.-Th., maréchal des logis (art. 21).	52	629	Id.
95	Guillaume, C.-A., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	119	Daumerie, J.-J.-B., soldat (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	571	Id.
96	Paulis, A.-P.-R., lieutenant-colonel (art. 2, § 5).	58	5,569	Id.	120	Gossin, A., soldat congédié (art. 21).	55	550	Id.
97	Abels, C.-H.-J., capitaine-administrateur d'habillement (art. 2, § 5).	58	2,451	Id.	121	Daris, G.-F., premier sergent (art. 21).	41	657	Id.
98	Widemann, J.-F., sous-lieutenant (art. 2, § 5).	55	1,225	Id.	122	Bracke, F., soldat réformé (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	550	Id.
99	Everaert, L.-P., lieutenant (art. 19).	59 $\frac{1}{2}$	2,125	518	125	Vanden Berghe, Th., soldat congédié (art. 21).	59	550	Id.
100	Lefebvre, J.-J., premier sergent (art. 20).	58 $\frac{1}{2}$	871	520	124	Delmée, L.-A.-R., capitaine administrateur d'habillement (art. 20).	55	2,970	Id.
101	Thielemans, J.-L., soldat (art. 20).	58	462	Id.	125	Massenge, O.-L.-J., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 20).	52 $\frac{1}{2}$	2,970	Id.
102	Sandra, J.-M., portier (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	792	Id.	126	Vidrequin, F.-J.-B., capitaine (art. 20).	42	2,250	Id.
105	Meurisse, G., portier (art. 21).	58	780	Id.	127	Meeuwis, J.-L., lieutenant (art. 20).	57	1,700	Id.
104	Pyre, J.-H., portier (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	Id.	128	Dehaene, J.-J., major (art. 21).	58	2,755	Id.
105	Wieleman, J.-H., sergent (art. 21).	56 $\frac{1}{2}$	792	Id.	129	Waelput, L., major (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	2,900	Id.
106	Bogaert, J.-B., caporal (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	578	Id.	150	Merckelbagh, J.-L., major (art. 21).	55	2,685	Id.
107	Clement, A.-F.-G., musicien gage (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	661	Id.	151	Coemaus, E.-V., major (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,248	Id.
108	Haelewyck, Ch.-L., premier sergent (art. 21).	52	756	Id.	152	Derudder, J.-B., officier d'administration de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	55	2,599	Id.
109	Dethier, G.-J., soldat (art. 21).	50	406	Id.	153	Janssens, E.-P.-Ch., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	51	2,160	Id.
110	Buelens, J.-B., sergent (art. 21).	55	657	Id.	154	Stassin, J.-B.-J., médecin de bataillon de 1 <sup>re</sup> classe (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	1,125	Id.
111	Jansens, A.-D., sergent (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	657	Id.	155	Cottem, Ch.-F., capitaine (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	2,529	Id.
112	Angillis, A.-J., premier sergent (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	650	Id.	156	Dhanis, A.-M.-A.-E., capitaine (art. 21).	47	2,160	Id.
113	Bollaerts, D., premier sergent clairon (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	756	Id.	157	Vergues, J.-P.-C.-J.-B., capitaine (art. 21).	49	1,772	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
138	Kengen, G.-F.-J., lieutenant (art. 21).	41	1,105	320	9	Martinot, N.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,500	357
139	Jaubert, A.-Ch., lieutenant (art. 21).	45	999	Id.	10	Monami, B.-E.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	1,535	Id.
140	Lugers, E.-L., lieutenant général (art. 1).	60 <sup>1/2</sup>	7,400	321	11	Marcas, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	69	1,589	Id.
141	Cantillon, J.-P., colonel (art. 1).	59	4,400	Id.	12	Hecquet, F., agent du Trésor (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	68	4,510	Id.
142	Bernaert, F.-F.-L., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	13	Deguente, J.-B., garde-forestier (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	75	366	Id.
143	Steffens, T.-J., colonel (art. 1).	60	4,400	Id.	14	Janssen, M., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	47	355	Id.
144	Marchal, G.-J.-L., major (art. 1).	58	2,900	Id.	15	Tagnon, F.-J.-L., brigadier-fore- stier (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	417	Id.
145	Nizet, H.-J., capitaine (art. 1).	55	2,700	Id.	16	Desbeck, G.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	1,014	Id.
146	Vandeputte, H.-C., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,498	Id.	17	Willain, J.-B., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	56	948	Id.
147	Robyns, L.-O., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,565	Id.	18	Vandeweyer, J.-D., vérificateur des douanes (art. 1, 6, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	2,100	Id.
	TOTAL . . .		228,602		19	Crutzen, J.-S.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	69	1,672	Id.
	<b>Ministère des Finances.</b> (Fonctionnaires et employés).				20	Van Eydom, H.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	755	Id.
1	Dubois, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	1,001	357	21	Dartevelle, H.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	755	Id.
2	Dewaële, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	67	1,055	Id.	22	Hess, J.-F., préposé des douanes (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	62	755	Id.
3	Lousberg, R.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	67	1,209	Id.	23	Fraucke, G., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	461	Id.
4	Engels, J.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 10, 59 et 13 de la loi de 1844).	70	5,500	Id.	24	Paquay, H.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	482	Id.
5	Feincœur, L.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	75	220	Id.	25	Gérard, A.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	1,559	55
6	Roze, O.-A., receveur des contri- butions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	61	2,181	Id.	26	Nyst, P.-M.-H., receveur des con- tributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	65	1,558	Id.
7	Nicolas, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	67	1,055	Id.	27	Desmet, C.-E., commis des accises (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,100	Id.
8	Meuris, L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
28	Rose, A.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	68	1,033	35	47	Décondé, V.-J., préposé des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	71	753	86
29	Lien, F.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	72	182	Id.	48	Barbier, J.-B.-J., préposé des douanes (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	72	753	Id.
30	De Leeuw, D., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	1,033	Id.	49	Devillez, P.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	68	461	Id.
31	Huet, A.-J., receveur des contri- butions (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	978	Id.	50	Leclercq, A.-G.-A.-J., receveur des contributions (art. 5, 8 et 59 de la loi de 1844).	61	2,345	Id.
32	De Langhe, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	911	Id.	51	Balthasar, N.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	240	Id.
33	Liefoghe, P.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	799	Id.	52	Craisse, G.-J., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	72	274	Id.
34	Depaep, D.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	56	685	Id.	53	Pironet, F., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	416	Id.
35	Debergh, C.-L., matelot des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	789	Id.	54	Delhayé, J.-C.-P.-F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	66	3,500	Id.
36	De Langhe, J., brigadier des douanes (pension révisée) (art. 5, 9 et 13 de la loi de 1844).	59	1,033	86	55	Bastin, H.-J.-B., garde-forestier (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	497	Id.
37	Lemaire, H., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	955	Id.	56	Durieu, A.-A.-M.-J., commis des accises (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,100	Id.
38	Gilliard, L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	64	800	Id.	57	Dieteren, F.-A., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	705	Id.
39	Augé, C.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	49	486	Id.	58	André, F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	61	645	Id.
40	Schiffinx, A., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	800	Id.	59	Dewit, T.-F.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	54	630	Id.
41	Benoit, F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	71	1,033	Id.	60	Vanhee, F., matelot des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	62	700	Id.
42	Magnée, J.-N.-L., commis des accises (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	71	1,100	Id.	61	Grisson, L.-P., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	962	Id.
43	Dauwe, C.-J., contrôleur-essayeur de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	1,589	Id.	62	Geudvert, H.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	545	Id.
44	Bastin, L.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	67	1,860	Id.	63	Bouvard, A.-S., commis des ac- cises (art. 5, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,100	Id.
45	Passeau H.-J., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	71	3,314	Id.	64	Dewaegemaeker, F.-J.-H., pré- posé des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	68	753	Id.
46	Mommaert, G.-E., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13 de la loi de 1844).	71	3,500	Id.	65	Janssens, P.-F.-B., directeur à l'administration centrale (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	66	3,000	Id.
					66	Pierson, L., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,033	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
67	Buysse, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	753	80	85	Tassain, M.-J.-D., contrôleur des douanes (art. 3, 6 et 8 de la loi de 1844).	60	2,706	178
68	Vande Gehugte, J.-B., préposé des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	679	Id.	86	Stevens, J.-P.-T., commis des ac- cises (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	50	762	Id.
69	Colin, J.-L.-J., receveur des droits de succession (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	68	3,500	121	87	Vieujean, J.-J., garde-forestier (art. 3, 8 et 14 de la loi de 1844).	60	82	Id.
70	Bachelet, J.-A.-A., receveur des douanes (art. 1, 8, 10, 59 et 15 de la loi de 1844).	67	3,500	Id.	88	Cochinaux, L.-G., brigadier-fores- tier (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	46	349	Id.
71	Goij, V.-J., préposé des douanes (art. 5, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	753	178	89	Waltrabe, J.-M.-H.-J.-A., receveur de l'enregistrement (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	39	775	Id.
72	Thielen, G., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,160	Id.	90	Delvaux, A.-J., garde-forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	530	Id.
73	Dasnoy, J.-B., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	2,520	Id.	91	Kerger, P., garde-forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	68	304	Id.
74	Arnold, G.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 15 de la loi de 1844).	68	1,055	Id.	92	Prerbu, A., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 10 de la loi de 1844).	66	1,652	Id.
75	Mouton, C.-J.-B., commis de di- rection des contributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	74	2,066	Id.	95	Herzet, S.-J., contrôleur des con- tributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	3,335	Id.
76	Loutz, J.-F.-M., inspecteur des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	72	4,000	Id.	94	Charles, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 6 et 8 de la loi de 1844).	66	995	Id.
77	Van Blommen, P.-D., commis des accises (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	95	Aussem de Palfy, F.-L.-A., con- trôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15 de la loi de 1844).	68	2,775	Id.
78	Burniaux, D.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,055	Id.	96	Carpentier, J.-F., préposé des douanes (art. 1, 8, 59 et 15 de la loi de 1844).	70	733	Id.
79	Ernoult, J.-J.-A., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	97	Thierry, J.-N., directeur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 15 de la loi de 1844).	70	5,000	Id.
80	Caillet, J.-H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	60	1,055	Id.	98	Gros Jean, H.-F., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	68	1,055	Id.
81	Mohimont, J.-M., contrôleur des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	62	3,335	Id.	99	Cordier, E.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8, 59 et 15 de la loi de 1844).	66	1,055	Id.
82	Dupré, C.-H., receveur des con- tributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	64	1,180	Id.	100	Foncez, J.-D., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	755	Id.
83	Reumont, R.-F., sous-lieutenant de douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	61	1,500	Id.	101	Decouinck, C.-L., brigadier des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	1,026	Id.
84	Duprez, L.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	831	Id.	102	Pottillius, F.-B., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	55	711	Id.
					103	Dubois, E.-F., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	41	575	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
104	Henry, A.-J., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	178	122	Chenet, F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	785	287
105	Gillet, J.-P., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,300	Id.	125	Giët, C.-H.-M., receveur de l'en- registrement (art. 3, 8 et 10 de la loi de 1844).	44	450	id.
106	Félix, H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,055	Id.	124	Robert, H.-J., agent du Trésor (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	4,119	256
107	Eunen, J.-H., brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	57	1,005	Id.	125	Noë, A.-J., receveur de l'enregis- trement (art. 1, 8, 10 et 15 de la loi de 1844).	71	5,500	Id.
108	Braconnier, F., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	785	Id.	126	Aernout, J., receveur des contri- butions (art. 1, 8, 10, 15 et 50 de la loi de 1844).	67	1,808	id.
109	Simonis, H.-J., géomètre du ca- dastre (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	63	1,590	Id.	127	Paternotte, J.-P.-J., brigadier forestier (art. 1, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	550	Id.
110	Comraets, H.-J.-D., receveur des contributions (art. 5, 6, 8 et 10 de la loi de 1844).	60	1,480	Id.	128	Vanbinst, V.-F.-H.-J., garde pêche (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	58	850	287
111	De Stappens, F.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	5,555	256	129	Henry, E.-J., receveur de l'enre- gistrement (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	5,500	Id.
112	Wanderpepen, F.-H.-P.-V., rece- veur des contributions (art. 5, 8 et 10 de la loi de 1844).	68	1,687	Id.	150	Tessens, J.-M., garde forestier (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	65	551	Id.
115	Lefebvre, H.-J.-E., brigadier des douanes (art. 1, 8, 39 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	151	Römer, J.-R.-R., vérificateur de l'enregistrement (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	72	3,535	Id.
114	Boonroy, F.-A., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.	152	Paris, A.-F.-Z.-H., chef de bureau au Ministère des Finances (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	5,099	Id.
115	Servais, F.-J., brigadier des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	66	1,014	Id.	153	Antoine, L.-H., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	67	1,722	Id.
116	Collin, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	800	Id.	154	Pirson, J.-B.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,055	Id.
117	Diant, L.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	515	Id.	155	Perpete, H.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	66	1,055	287
118	Jonghman, J.-A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	64	1,515	Id.	156	Brack, R.-E., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	Id.
119	Daever, L.-L., brigadier des douanes (art. 5, 6, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	1,025	Id.	157	Collard, F.-E.-C., garde-forestier (art. 1, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	476	Id.
120	Gay, R.-F., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15 de la loi de 1844).	65	755	Id.	158	Guiot, P.-F.-J., commis des ac- cises (art. 5, 8 et 15 de la loi 1844).	58	1,100	Id.
121	Macq, F.-E., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	60	707	Id.	159	Sonneville, P.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8 de la loi de 1844).	65	712	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
140	Provost, J.-B., brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	60	1,053	287	147	Calonne, D., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13 de la loi de 1844).	65	1,033	322
141	Delbrière, H.-G., commis des accises (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	58	1,084	Id.	148	Van der Meeren, F., préposé des douanes (art. 1 et 8 de la loi de 1844).	67	730	Id.
142	Van Dyck, J.-V.-P., commis des accises (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	61	703	Id.	149	De Meyere, P., préposé des douanes (art. 3, 8 et 51 de la loi de 1844).	62	733	Id.
143	Leén, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	56	669	Id.	150	Lekens, J.-B., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13 de la loi de 1844).	64	733	Id.
144	Verecken, L.-J., préposé des douanes (art. 5 et 9 de la loi de 1844).	56	414	Id.	151	Carpels, L.-E., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	51	606	Id.
145	Remacle, P.-J., vérificateur des douanes (art. 3 et 8 de la loi de 1844).	57	1,451	Id.	152	Burnij, N.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13 de la loi de 1844).	61	1,033	Id.
146	Nyssens, G.-J., receveur de l'enregistrement (art. 1, 8, 10 et 13 de la loi de 1844).	65	3,500	332					
						TOTAL . . .		200,114	